



**Communauté d'Agglomération**  
Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien

# **Conseil d'Agglomération**

**Du 10 janvier 2017**

-----

**Procès-verbal**

L'an deux mille dix-sept et le dix janvier à dix-huit heures trente,  
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais –  
Herbasse – Pays de Saint-Félicien s'est réuni à la salle polyvalente à Mauves sous la  
présidence de Monsieur VOSSIER puis de M. SAUSSET.

**Date de convocation : 4 janvier 2017**

**Présents :** MM. Michel GAY, Jean-Louis BONNET, Mme Françoise DUCROS, MM. Bruno SENECLAUZE, Patrick FOURCHEGU, Jean-Marc REGAL, Serge DEBRIE, Jacques PRADELLE, Pascal AMBLARD, Fernand PELLAT, Jacques POUCHON, Mmes Christiane FERLAY, Delphine COMTE, Béatrice FOUR, Chantal BOUVET, MM. Dominique GENIN, Pascal SEIGNOVERT, Pascal CLAUDEL, Jacques LUYTON, Max OSTERNAUD, Hervé CHABOUD, Mme Martine CHENE, MM. Michel GOUNON, Jean-Pierre OLLIER, Patrick CETTIER, Jean-Louis MORIN, Paul MORO, Franck MENEROUX, Mme Véronique BLAISE, MM. Michel BRUNET, Alain SANDON, Roger VOSSIER, Jérôme SERAYET, Michel CLUZEL, Alain BACCARO, Mme Marie-Claude LAMBERT, MM. Daniel ROUX, Thierry DARD, Aimé CHALEON, Claude FOUREL, Mmes Christine JOUVIN, Marie-Pierre MANLHIOT, MM. Jean-Paul CHAUVIN, André ARZALIER, Mickaël BOISSIE, Mme Myriam FARGE, MM. Jacques FRANCOIS, Pascal BALAY, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Xavier ANGELI, Guy CHOMEL, Mme Bernadette DURAND, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Danielle LECOMTE, Emmanuela TORRE, M. Michaël VERDIER, Mmes Catherine ANDRE, Delphine BANCEL, MM. Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mmes Mauricette CROUZET, Florence CROZE, M. Jean-Marie DAVID, Mme Sandrine DE VETTOR, M. Bruno FAURE, Mme Annie FOURNIER, MM. Patrick GOUDARD, Alphonse SANCHEZ, Frédéric SAUSSET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel DARNAUD.

*M. CHALEON, doyen des Présidents sortant déclare :*

*« Tous les parents le savent, ce n'est jamais sans un pincement au cœur que l'on voit partir son enfant, même pour un beau mariage. C'est dans cet état d'esprit que je suis aujourd'hui.*

*C'est avec un certain regret que je vois partir un si bel outil, je parle bien sûr de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse que les élus de cette structure ont ensemble forgé au cours de ces 43 années de notre histoire commune.*

*Comme vous tous nous regrettons la loi NOTRE, son manque de concertation et sa rapidité de mise en œuvre. Mais elle existe et nous devons l'appliquer.*

*Si le but de la Loi Notre est louable, les moyens et le temps mis à la disposition des élus locaux pour s'organiser n'ont pas été satisfaisants. Pour autant il faut croire en cette dynamique, nous avancerons par étapes. Notre regroupement d'aujourd'hui entre nos 3 intercommunalités nous permettra d'initier une réflexion plus globale, plus structurée sur notre avenir territorial, un ensemble pour lequel nous allons pouvoir définir un projet commun auquel nous allons donner tout à l'heure une gouvernance égalitaire et une visibilité démocratique qui doit être incontestable. Nos trois Communautés de communes en décidant de lier leurs spécificités, de faire jouer leurs complémentarités, d'unir leurs forces, leurs compétences et leurs énergies, vont créer, chers élus territoriaux, une dynamique nouvelle à cette Communauté d'Agglomération Drôme Ardèche qui est notre passion commune.*

*Je tiens à saluer tout le travail qui a été fait en amont par les élus et le personnel des trois structures, travail aujourd'hui récompensé par l'officialisation de cette nouvelle entité territoriale. C'est à vous tous en effet que revient tout le mérite de cette réussite. A vous qui avez su convaincre dans vos communes de la nécessité de savoir encore plus et mieux mettre en commun et cela toujours pour le seul intérêt général.*

*Une Communauté, quelle qu'en soit la nature, ne réussit jamais de par la volonté ou l'émergence d'un seul. Au contraire, son succès dépend de l'émergence et de la détermination de tous. Et c'est grâce à cette émergence et à cette détermination dont vous avez su faire preuve que nous sommes réunis ici ce soir.*

*Il nous appartient désormais de fixer un corps à cette nouvelle Communauté d'Agglomération dont nous savons tous qu'elle est une chance pour notre territoire et de transformer l'espoir en authentique succès.*

*Nous allons tout à l'heure voter pour un Président et une équipe qui auront la responsabilité de conduire notre destinée avec une vraie vision d'avenir qu'il nous faut dès à présent bâtir ensemble. Malgré la présence de deux candidats ou plus, l'heure ne doit pas être à la division. Passée cette élection nous devons unir nos forces, nos compétences et nos énergies. Mais l'union n'est pas non plus la dissolution des idées et des débats. Au contraire, notre union exige un authentique débat démocratique nous permettant de faire de vrais choix et cela en toute transparence.*

*Nous le devons à nos concitoyens et cela sera une condition essentielle de notre réussite commune. La démocratie c'est le partage des responsabilités et la recherche d'un équilibre.*

*Je crois que nous pouvons faire confiance au futur Président, aux futurs Vice-présidents et aux délégués communautaires pour défendre cette vision démocratique et défendre les intérêts des habitants de cette nouvelle agglomération.*

*Quant à moi, je tiens à vous dire que j'ai été heureux d'avoir apporté 43 années de ma vie, dont 28 ans de Présidence, au service de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse. A mon âge, la charge est lourde et j'ai pensé que le moment était venu de mettre en piste la nouvelle génération et de ne prendre donc aucune responsabilité au sein de cette nouvelle agglomération. Je souhaite rester simple Conseiller communautaire afin de pouvoir continuer à me rendre utile.*

*Mes derniers mots seront pour dire à chacune et à chacun qu'être élu est souvent une mission très difficile mais qui apporte beaucoup de bonheur. Pour mener cette mission à bien il ne faut jamais oublier que la première des attitudes est d'être toujours près des gens et surtout de les aimer et je sais que c'est une qualité que vous avez tous.*

*Pour terminer, je voudrais dire un grand merci aux élus qui m'ont accompagné tout au long de ces 43 années et comme nous sommes en période de vœux, permettez-moi de souhaiter une très bonne réussite à la future équipe et un bon développement à notre Communauté d'Agglomération Hermitage-Tourmonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien.*

*Vive notre nouvelle agglo. »*

### **INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

*Le doyen des Présidents sortants, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers communautaires et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite laissé la Présidence de la séance à M. Roger VOSSIER, doyen d'âge de l'assemblée.*

Le conseil a choisi pour Secrétaire Mme Laëtitia BOURJAT.

### **ELECTION DU PRESIDENT**

*Le doyen d'âge M. VOSSIER a invité le conseil à procéder à l'élection du Président après avoir rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.*

*M. BRUNET et M. SAUSSET se déclarent candidats à la Présidence de la Communauté d'Agglomération.*

*M. BRUNET déclare : « Bonsoir Chers Collègues, ce soir, devant vous, je me porte candidat au poste de Président de la Communauté d'Agglomération et je vais vous faire part de ma vision de ce grand territoire. Depuis 1995, élu de la Commune de Mercuriol-Veaunes et depuis 2002 à la Communauté de communes du Pays de l'Hermitage, j'ai tout d'abord été Vice-président à l'économie et aux finances avant de devenir Président en 2007.*

*En 2014, à la fusion avec la Communauté de communes du Tournonais, j'ai été élu Président de la Communauté de communes Hermitage-Tournonais et mon mandat aurait dû se poursuivre jusqu'en 2020.*

*A mon initiative mais après accord des Conseillers communautaires, j'ai rencontré les élus du Pays de Saint-Félicien et du Pays de l'Herbasse pour connaître leurs vœux quant à une éventuelle fusion. J'ai ensuite été chargé de piloter la mise en place de cette fusion et je remercie les élus Aimé CHALEON, Jean-Paul CHAUVIN, Frédéric SAUSSET, Jérôme SERAYET, Marie-Pierre MANLHIOT, Laëtitia BOURJAT, Jean-Louis BONNET, Xavier ANGELI, et les DGS Gabriel BARATAUD, Jean-Pol BADOUARD, Florence BELTREMIEUX, les Responsables de Services, les référents des groupes métiers et supports accompagnés par les compétences de Stéphanie LE ROUX du Cabinet Equinoxe.*

*Si je me présente, c'est pour poursuivre le développement de ce territoire de 41 communes et près de 56 000 habitants. Je suis un ardent défenseur de la commune et de la ruralité.*

*J'ai toujours tenu mes promesses et mis en place notamment l'aide aux communes par les fonds de concours qui seront étendus à l'ensemble du territoire et la Dotation de Solidarité Communautaire.*

*Les projets sur le Pays de l'Herbasse et le Pays de Saint-Félicien seront menés. Les Villes-centres ont également leur place avec des projets de médiathèque, d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, etc... Je proposerai un Vice-président chargé de la mutualisation et de l'aide aux communes, un Vice-président pour porter les nouveaux projets.*

*Il faut mettre en avant les atouts du territoire. Je me suis personnellement investi dans le développement économique pour l'installation d'une entreprise de 250 salariés, j'ai signé un compromis pour l'installation de Manufêtes, le crématorium, un hôtel. Je suis un défenseur de l'emploi et des entreprises, je mènerai à bien les projets touristiques.*

*Les différents sites de proximité seront conservés sur Saint-Félicien et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.*

*Je propose d'organiser le travail important mener par les Commissions en formant également des groupes de travail par secteur ce qui permettra d'impliquer les élus municipaux.*

*Les Vice-présidents devront s'investir et ne pas cumuler trop de mandats. Je vous donnerai la liste des Vice-présidents que je proposerai après mon élection. Je serai à votre écoute.*

*Je vous remercie pour votre soutien à cette présidence. »*

*M. SAUSSET déclare : « Je ne ferai pas de long discours ; je tiens à remercier les 3 Présidents sortants pour le travail réalisé sur le territoire depuis 2 ans. Je m'adresse à l'ensemble des élus que j'ai rencontré et vous dire combien j'ai été impressionné et conforté par ce que vous avez bien voulu me faire remonter et la proximité que vous entretenez avec vos concitoyens. J'ai toujours été un fervent défenseur de la fusion. Je crois en cette fusion avec le Pays de Saint-Félicien et le Pays de l'Herbasse.*

*Je souhaite ardemment que le travail soit entrepris avec vigueur. Il faudra trouver une identité et un logo.*

*Je veux réécrire avec vous des projets avec une vision d'avenir, plus soutenue et en cohérence autour des projets communaux, avec un projet de territoire accompagné d'une recherche de fonds.*

*Je souhaite mettre en place des rapporteurs en lien avec les Vice-présidents pour porter la parole dans les communes.*

*Je souhaite la cohésion autour d'une démarche de politique publique de proximité, une ambition dans le fonctionnement de la structure au quotidien, partager une intercommunalité choisie car nous sommes tous rassemblés pour le futur.*

*C'est une bonne chose pour nos concitoyens mais des actions concrètes doivent être mise en place dans les mois prochains, un cap fort pour montrer que la Communauté d'Agglomération n'est pas l'antichambre de la suppression des communes.*

*Tout commence maintenant et je compte sur vous et avec vous. »*

## 2017-001 - Election du Président

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016, portant fusion des Communautés de communes Hermitage-Tournonais, Pays de l'Herbasse et Pays de Saint-Félicien au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

*Le Conseil communautaire désigne deux assesseurs : M. Mickaël BOISSIE et M. Michaël VERDIER.*

### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	<b>0</b>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<b>71</b>
<i>A DÉDUIRE : bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	<b>7</b>
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<b>64</b>
<i>Majorité absolue :</i>	<b>33</b>

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>M. BRUNET Michel</b>	<b>29</b>	<b>Vingt-neuf</b>
<b>M. SAUSSET Frédéric</b>	<b>35</b>	<b>Trente-cinq</b>

Vu le procès-verbal de l'élection du Président ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire,

- PROCLAME M. Frédéric SAUSSET, Président de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien et le déclare installé.

*M. Frédéric SAUSSET déclare : « C'est avec une vive émotion que je me retrouve à la tête de la Communauté d'Agglomération ce soir. Soyez assuré, que je mettrai tout mon poids, toute ma volonté dans la réussite de cette agglomération.*

*J'ai l'intime conviction que nous allons faire du bon travail, faire marcher la maison commune et cela sera un signe important à donner à nos concitoyens.*

*Nous pourrons dans les jours qui viennent fixer le cap donné et avoir l'occasion de débattre.*

*De manière pratique, nous allons faire vivre les projets des 41 communes, faire en sorte que les 4 unités territoriales puissent s'exprimer, garder un niveau de dépenses publiques acceptable, limiter les charges de fonctionnement.*

*Voilà une partie de la direction que je propose et je souhaite vous faire partager avec moi cette belle aventure car nous avons en lien un outil commun, nous portons une espérance future pour la prospérité de nos communes. Rien que cette ambition, toute cette ambition, voilà mon programme. Je vous remercie de votre confiance. »*

*Le Président est immédiatement installé.*

*A 19H44, le Président propose une suspension de séance de 10 minutes.*

*A 19h54, M. Frédéric SAUSSET, Président poursuit l'ordre du jour du Conseil communautaire.*

---

## 2017-002 - Détermination du nombre de Vice-présidents

---

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016, portant fusion des Communautés de communes Hermitage-Tournonais, Pays de l'Herbasse et Pays de Saint-Félicien au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieurs à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Considérant que la présente assemblée est composée de soixante et onze (71) Conseillers communautaires ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- FIXE le nombre de Vice-présidents à 15 Vice-présidents.

*Le Président donne la liste des Vice-présidents qu'il propose : M. Xavier ANGELI, M. Jean-Paul CHAUVIN, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Franck MENEROUX, M. Hervé CHABOUD, M. Jean-Louis BONNET, M. André ARZALIER, Mme Chantal BOUVET, Mme Delphine COMTE, M. Michel BRUNET, Mme Christiane FERLAY, M. Jérôme SERAYET, M. Max OSTERNAUD, M. Fernand PELLAT, M. Michel CLUZEL.*

## 2017-003 - Election des Vice-présidents

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016, portant fusion des Communautés de communes Hermitage-Tournonais, Pays de l'Herbasse et Pays de Saint-Félicien au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

#### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 71*  
*A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 18*  
*Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés : 53*  
*Majorité absolue : 27*

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>M. ANGELI XAVIER</i>	<i>51</i>	<i>CINQUANTE ET UN</i>
<i>M. BRUNET MICHEL</i>	<i>2</i>	<i>DEUX</i>

*M. ANGELI XAVIER. a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

#### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 71*  
*A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 9*  
*Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés : 62*  
*Majorité absolue : 32*



<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>M. CHAUVIN Jean-Paul</i>	<i>62</i>	<i>SOIXANTE DEUX</i>

*M. CHAUVIN JEAN-PAUL a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

**Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>71</i>
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	<i>7</i>
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<i>64</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>33</i>

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>MANLHIOT MARIE-PIERRE</i>	<i>60</i>	<i>SOIXANTE</i>
<i>BANCEL DELPHINE</i>	<i>2</i>	<i>DEUX</i>
<i>BRUNET MICHEL</i>	<i>1</i>	<i>UN</i>
<i>LAMBERT MARIE-CLAUDE</i>	<i>1</i>	<i>UN</i>

*MME MANLHIOT MARIE-PIERRE a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.*

### **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

**Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>71</i>
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	<i>17</i>
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<i>54</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>28</i>

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>MENEROUX FRANCK</i>	50	CINQUANTE
<i>BRUNET MICHEL</i>	3	TROIS
<i>LAMBERT MARIE-CLAUDE</i>	1	UNE

*M. MENEROUX FRANCK a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

*Messieurs CHABOUD et PRADELLE sont candidats.*

*M. PRADELLE déclare : « Je souhaite mettre en avant les atouts et les potentialités du territoire dans le domaine de la ruralité ; le monde agricole représente de l'emploi, ce sont des hommes et des femmes qui travaillent sur le territoire, les saisonniers, l'industrie agro alimentaire qui se développe.*

*On doit faire en sorte que nos communes préservent la ruralité et l'environnement, c'est indispensable. La ruralité est aussi liée au Tourisme et dans tous ces domaines, j'ai de l'expertise.*

*J'ai été adjoint de M. Serge BLACHE à Chanos-Curson au cours de précédents mandats. Je suis maintenant élu municipal de la Commune de Chanos-Curson, je n'ai pas d'autres mandats et je suis donc disponible à 100 %. Je suis motivé et j'ai la volonté de servir. »*

*M. CHABOUD déclare : « Je suis Maire de la Roche de Glun et Conseiller Départemental de la Drôme. Ce mandat de Conseiller Départemental est un plus pour la Communauté d'Agglomération car cela permet d'avoir des informations. Je me suis impliqué à la Communauté de communes Hermitage-Tournonais en tant que Vice-président et je souhaite m'impliquer dans la nouvelle Communauté d'Agglomération. Je vous demande de voter en votre âme et conscience. »*

### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	0
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	71
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	4
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	67
<i>Majorité absolue :</i>	34

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
CHABOUD HERVE	29	VINGT-NEUF
PRADELLE JACQUES	36	TRENTE-SIX
FOURCHEGU PATRICK	1	UN
GOUNON MICHEL	1	UN

*M. PRADELLE JACQUES a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

**Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>71</i>
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	<i>10</i>
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<i>61</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>31</i>

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
BONNET JEAN-LOUIS	61	SOIXANTE ET UN

*M. BONNET JEAN-LOUIS a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**

**Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>71</i>
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	<i>14</i>
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<i>57</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>29</i>

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
ARZALIER ANDRE	54	CINQUANTE-QUATRE
LAMBERT MARIE-CLAUDE	1	UN
BRUNET MICHEL	1	UN
BANCEL DELPHINE	1	UN

M. ARZALIER ANDRE a été proclamé septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	19
Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
BOUVET CHANTAL	47	QUARANTE SEPT
BARRUYER LAURENT	1	UN
BANCEL DELPHINE	2	DEUX
LAMBERT MARIE-CLAUDE	2	DEUX

MME BOUVET CHANTAL a été proclamée huitième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### **ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	8
Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :	63
Majorité absolue :	32

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>COMTE DELPHINE</i>	59	CINQUANTE-NEUF
<i>LAMBERT MARIE-CLAUDE</i>	1	UN
<i>BANCEL DELPHINE</i>	3	TROIS

*MME COMTE DELPHINE a été proclamée neuvième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.*

#### **ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT**

##### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	0
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	71
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	11
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	60
<i>Majorité absolue :</i>	31

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>BRUNET MICHEL</i>	58	CINQUANTE-HUIT
<i>FAURE BRUNO</i>	1	UN
<i>BARRUYER LAURENT</i>	1	UN

*M. BRUNET MICHEL a été proclamé dixième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

#### **ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT**

##### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	0
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	71
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	14
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	57
<i>Majorité absolue :</i>	29

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>FERLAY CHRISTIANE</i>	51	CINQUANTE ET UN
<i>BARRUYER LAURENT</i>	1	UN
<i>BANCEL DELPHINE</i>	3	TROIS
<i>LAMBERT MARIE-CLAUDE</i>	1	UN
<i>CROUZET MAURICETTE</i>	1	UN

*MME FERLAY CHRISTIANE a été proclamée onzième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.*

#### **ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT**

*M. Jérôme SERAYET et M. Patrick FOURCHEGU sont candidats.*

*M. FOURCHEGU déclare : « Je me présente, ce n'est pas contre M. SERAYET, mais je ne voulais pas me présenter contre une femme car la parité n'est déjà pas respectée. Cependant, j'étais Vice-président et je remercie les élus avec qui j'ai travaillé au sein de ma Commission ; je souhaite poursuivre le travail initié et continuer à apporter ma contribution au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération. »*

*M. SERAYET déclare : «Je suis candidat ; j'étais Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien où j'ai œuvré pour les habitants et je souhaite poursuivre dans la nouvelle Agglomération pour les prochaines années. »*

#### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	0
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	71
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	9
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	62
<i>Majorité absolue :</i>	32

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>SERAYET JEROME</i>	43	QUARANTE TROIS
<i>FOURCHEGU PATRICK</i>	18	DIX-HUIT
<i>DE VETTOR SANDRINE</i>	1	1

*M. SERAYET JEROME a été proclamé douzième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	14
Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>OSTERNAUD MAX</i>	50	CINQUANTE
<i>BARRUYER LAURENT</i>	1	UN
<i>FOURCHEGU PATRICK</i>	4	QUATRE
<i>BALAY PASCAL</i>	2	DEUX

*M. OSTERNAUD MAX a été proclamé treizième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

### **ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	12
Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :	59
Majorité absolue :	30

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>PELLAT FERNAND</i>	57	CINQUANTE-SEPT
<i>GENIN DOMINIQUE</i>	1	UN
<i>BARRUYER LAURENT</i>	1	UN

*M. PELLAT FERNAND a été proclamé quatorzième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

## **ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT**

### **Premier tour de scrutin :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

<i>Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>71</i>
<i>A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :</i>	<i>11</i>
<i>Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<i>60</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>31</i>

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
<i>CLUZEL MICHEL</i>	<i>55</i>	<i>CINQUANTE-CINQ</i>
<i>BALAY PASCAL</i>	<i>1</i>	<i>UN</i>
<i>BARBARY PAUL</i>	<i>2</i>	<i>DEUX</i>
<i>GUIRON EMMANUEL</i>	<i>1</i>	<i>UN</i>
<i>LAMBERT MARIE-CLAUDE</i>	<i>1</i>	<i>UN</i>

*M. CLUZEL MICHEL a été proclamé quinzième Vice-Président et a été immédiatement installé.*

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire,

- PROCLAME M. Xavier ANGELI, 1<sup>er</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Jean-Paul CHAUVIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Marie-Pierre MANLHIOT, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Franck MENEROUX, 4<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Jacques PRADELLE, 5<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Jean-Louis BONNET, 6<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. André ARZALIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Chantal BOUVET, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente et la déclare installée.
- PROCLAME Mme Delphine COMTE, 9<sup>ème</sup> Vice-présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Michel BRUNET, 10<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Christiane FERLAY, 11<sup>ème</sup> Vice-présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Jérôme SERAYET, 12<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Max OSTERNAUD, 13<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Fernand PELLAT, 14<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Michel CLUZEL, 15<sup>ème</sup> Vice-président et le déclare installé.



*M. Frédéric SAUSSET félicite les élus.*

---

## Charte de l'élu local

---

*Le Président donne lecture de la Charte de l'élu local dont copie a été adressée à tous les Conseillers communautaires.*

*Les Conseillers communautaires en prennent acte.*

*M. DAVID dit que cela ne remplace pas le règlement intérieur.*

*M. le Président lui confirme que cela ne remplace pas le règlement intérieur.*

---

## 2017-004 - Adhésion au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM)

---

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes.

En application de l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la fusion vaut retrait du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM) pour les communes drômoises d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service,

Considérant les statuts du SIRCTOM,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- DECIDE D'ADHERER en tant que Communauté d'Agglomération au SIRCTOM pour les communes de Beaumont-Monteux, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Crozes-Hermitage, Erôme, Gervans, La Roche de Glun, Larnage, Mercuriol-Veaunes, Pont-de-l'Isère, Serves-sur-Rhône, Tain l'Hermitage ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

## 2017-005 - Adhésion au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM)

---

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes.

En application de l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la fusion vaut retrait du SYTRAD :

- pour les communes ardéchoises d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes soit : Boucieu-le-Roi, Cheminas, Colombier-le-Jeune, Etables, Glun, Lemps, Mauves, Plats, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Jean-de-Muzols, Sécheras, Tournon-sur-Rhône, Vion.
- pour les communes de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu, Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- pour les communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien soit : Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Saint-Félicien, Saint-Victor, Vaudevant.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

Considérant les statuts du Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- DECIDE D'ADHERER en tant que Communauté d'Agglomération au Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD),
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président SAUSSET constatant que l'ordre du jour est épuisé et que l'ensemble des sujets a été traité, la séance est levée à 23h06.

*Le Président déclare que les nouveaux élus vont se mettre rapidement au travail puisqu'un Conseil communautaire est prévu Mercredi 18 janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération à Mauves notamment pour la mise en place des Commissions.*

*Il remercie les Conseillers communautaires de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder et s'engage à démissionner de son mandat de Conseiller départemental.*

*Il remercie l'ensemble des services techniques de Mauves et de la Communauté d'Agglomération, ainsi que les assesseurs d'un soir qui ont fait du bon travail.*

*Il donne rendez-vous aux 15 Vice-présidents lundi 16 janvier 2017 à Mauves pour une première réunion de bureau.*

Le Président,  
Frédéric SAUSSET.



**Communauté d'Agglomération**  
Herbasse - Pays de Saint-Félicien